

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais que se tenait le 2 octobre 2017 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire suppléant Michel Sylvain, les conseillères Marie Elizabeth Courtemanche, Renée Ouellette les conseillers, François Descarreaux et Michel McDonald. La directrice générale, Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.



N° de résolution
ou annotation

1.	1.	Ouverture de la séance
1.1		Lecture Communiqué de presse maire suppléant M. Michel Sylvain
2.	2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	3.	Adoption du procès verbal du 12 septembre 2017
4.	4.	Correspondances
4.1		Lettre de démission du Maire Pierre-David Tremblay
4.2		AQLPA (Programme de remplacement de vieux appareils de chauffage, Changez d'Airi)
4.3		Chemin double vocation
5.	5.	Affaires découlant
5.1		Election municipale
6.	6.	Affaires nouvelles
6.1		Démission de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel (Olivier) (résol)
6.2		Adoption des états comparatifs (résol)
6.3		Cession de terrain (M. Martel) (résol)
6.4		Travaux supplémentaire PARRM projet de débroussaillage (résol)
6.5		Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce & d'Industrie du Haut-St-Maurice
6.6		Recensement
7.	7.	Trésorerie
7.1		Adoption des dépenses mensuelles du mois de septembre 2017 (résol)
7.2		États financiers du mois de septembre 2017 (résol)
7.3		Rapport des taxes
7.4		Vacance au poste de maire
8.	8.	Permis de construction
9.	9.	Rapport des comités
10.	10.	Période de questions
11.	11.	Tour de table des conseillers



N° de résolution
ou annulation

Formules d'Adresses CCL (419) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1031MP

2017-10-02

2017-10-01

12. Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire suppléant Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Michel McDonald et secondée par le conseiller François Descarreaux.

1.1 Lecture du communiqué de presse de M. Michel Sylvain, maire suppléant

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



DÉMISSION DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

C'est avec grand regret que nous avons appris ce 2 octobre la démission de M. Pierre David Tremblay au poste de maire de La Bostonnais. Celui-ci a décidé de se porter candidat à la mairie de La Tuque lors de l'élection en novembre prochain.

C'est lors d'une élection partielle tenue en juillet 2015 que monsieur Tremblay avait été élu conseiller municipal à la Municipalité de La Bostonnais. Il a ensuite été élu maire suite à une vacance de ce poste en juillet 2016.

M. Tremblay est un individu honnête, intègre et dynamique qui ne prend rien pour acquis. Son bagage d'expérience, sa formation et son leadership ont permis en très peu de temps de faire des avancées majeures dans plusieurs dossiers d'importance et une amélioration marquée dans la gestion de la Municipalité. Incontestablement, la Municipalité a fait des pas de géant sous son administration. Le citoyen a toujours été au centre de ses préoccupations.

Son cheval de bataille, l'autonomie de la Municipalité. Il a su obtenir un support inconditionnel de son conseil vers cette nouvelle orientation. Elle est maintenant un objectif à atteindre pour notre Municipalité. Notre pérennité sera ainsi assurée.

Nous supportons pleinement la candidature de M. Tremblay au poste de maire de La Tuque. Bien que nous aurions aimé conserver M. Tremblay au sein de notre équipe, nous sommes convaincus qu'à Ville de La Tuque il ramènera les besoins des citoyens à l'avant plan tout en assurant un développement économiquement soutenu et permanent.

Merci Pierre-David, pour tout le travail accompli.

Le conseil municipal de La Municipalité de La Bostonnais.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller François Descarreaux et secondé par la conseillère Renée Ouellette.

3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2017

L'adoption du procès verbal est proposée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Michel McDonald.

Procès-verbal du 2 octobre 2017



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1031MP

4. Correspondances

4.1 Lettre de démission du Maire Pierre-David Tremblay
Objet : Non renouvellement de mandat – Démission

Comme vous le savez déjà, les élections municipales sont en cours.

Après mûres réflexions, j'ai décidé de ne pas renouveler ma candidature au poste de maire de la Municipalité de La Bostonnaise, mais plutôt d'aller relever les défis que comporte la ville de La Tuque, et à ce titre, je briguerai la mairie de La Tuque dans la prochaine élection qui aura lieu le 5 novembre 2017.

Durant ces deux dernières années, à titre de conseiller et ensuite de maire de la municipalité, j'ai grandement apprécié ces années à vos côtés, et au cours desquelles j'ai pu travailler avec des personnes extraordinaires et dévouées à la communauté. Je ne saurais passer sous silence, l'excellente collaboration et complicité avec la directrice générale, Mme Josée Cloutier, dans le travail quotidien.

Aussi, je profite de l'occasion pour remercier la population Bostonnaise, de leur confiance et de leur soutien, dans l'accomplissement de mon mandat.

Encore une fois, Merci et Salutations à l'équipe du personnel et aux membres du conseil municipal, pour votre travail et votre appui à mon égard, et ce, à travers tous les dossiers et défis qui se sont présentés.

Je sors grandi de cette aventure et je suis fier d'avoir contribué au développement de la municipalité de La Bostonnaise.

Je souhaite à vous tous, bonne continuité pour le futur.

Amicalement vôtre,

Pierre-David Tremblay

4.2 AQLPA (Programme de remplacement de vieux appareils de chauffage, Changez d'Air!)

C'est avec regret que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) se voit dans l'obligation de mettre fin au partenariat avec tous ceux qui ont manifesté leur intérêt à participer au Programme CHANGEZ D'AIR! et ainsi mettre fin à l'entente signée entre l'AQLPA et l'Association des professionnels du chauffage d'appoint (APC).

L'Association tient à remercier la Municipalité, d'avoir voulu, partager leur grand intérêt à lutter contre la pollution atmosphérique, ici au Québec afin de protéger notre environnement.

4.3 Chemin double vocation

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous informe que les dates du 1^{er} avril au 31 mars seront considérées chaque année au lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre afin d'être admissibles à la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, volet des chemins à double vocation.

5. Affaires découplant



N° de résolution
ou annulation

2017-10-03

2017-10-04

Formules d'Adresses CCL (419) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103IMP

5.1 Election municipale

Mme Cloutier, présidente d'élection informe les citoyens présents que la période de déclaration de candidatures est maintenant débutée depuis le 22 septembre et se termine le vendredi 6 octobre 2017 à 16 h 30. Les citoyens sont invités à venir postuler.

Pour de plus amples renseignements, Mme Cloutier reste disponible.

6. Affaires nouvelles

6.1 Démission de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel (Olivier Frenette)

CONSIDÉRANT QUE M. Olivier Frenette, ouvrier municipal temps partiel occasionnel à remis sa démission en date du 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE des élections générales ont lieu le 5 novembre 2017 et que le conseil municipal ne pourra plus siéger à partir du 6 octobre 2017 16 h 30;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de combler le poste de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal accepte la démission de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel et autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel et signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail de celui-ci.

6.2 Adoption des états comparatifs

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal dit qu'au cours de chaque semestre, soit au mois de mai 2017 et en octobre 2017, le secrétaire-trésorier dépose lors d'une séance du conseil les deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE des élections générales ont lieu le 5 novembre 2017, la loi stipule que le secrétaire trésorier doit déposer les deux états comparatifs à la dernière séance d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les deux états comparatifs ont été déposés au conseil par la directrice générale;

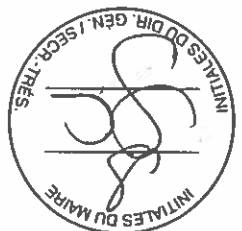
EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil adopte les deux états comparatifs déposés par la directrice générale.



2017-10-05
N° de résolution
ou annotation

6.3 Cession de terrain

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne route 155 a été rétrocédée à la Municipalité de La Bostonnais en 1990 dans un acte publiée au bureau de la publicité des droits de La Tuque, sous le numéro 46 373;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne route passe à l'intérieur ou en bordure de terrains occupés par divers emplacements;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du mandat 1912, la rénovation cadastrale est effectuée par l'arpenteur géomètre, M. Jean-Guy Lahale;

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2017, M. Jean-Guy Lahale, arpenteur géomètre a invité les citoyens concernés à assister à une réunion d'information à la municipalité de La Bostonnais afin de les informer sur les avantages d'acquiescer l'ancien chemin touchant leur terrain avant que le dépôt du plan de rénovation cadastrale ait lieu;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Martel est propriétaire du lot 3 rang A du cadastre canton de Bourgeois municipalité de La Bostonnais, circonscription foncière de La Tuque;

CONSIDÉRANT QUE suite au plan accompagnant une description technique préparé par M. Jean-Guy Lahale, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2017 (sous le numéro de minute 21 797) il apparaît que cette emplacements est traversé par l'ancien chemin public;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire concerné désire acquiescer la partie de cet ancien chemin public désaffecté afin de régulariser ses titres;

CONSIDÉRANT QU'une résolution numéro 2017-09-08 ordonne la fermeture des parties de l'ancien chemin public concerné;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la Municipalité de La Bostonnais cède à M. Richard Martel tous les droits dans le lot concerné et notamment dans la partie de l'ancien chemin public désaffecté tel que montré au plan ci-avant mentionné et décrit comme suit:

DESIGNATION DE LA PARCELLE

A) La parcelle est désignée comme étant une partie du lot 3 du rang A du cadastre officiel du Canton de Bourgeois, municipalité de La Bostonnais, circonscription foncière de La Tuque, Province de Québec; laquelle parcelle est identifiée par les numéros 7285, 7269, 7270, 7290, 9430, 7247, 7288, 7056, 7289, 7248, 7286 et 7285. Ladite parcelle peut être plus particulièrement décrite comme suit :

6.4 Travaux supplémentaires PAARM - projet de débroussaillage

Que cette cession soit faite sans aucune garantie.
 Que les frais et honoraires de l'acte de cession notariés à intervenir soit à la charge du cessionnaire.
 Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Bostonnais, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente cession.

longtemps.
 Que cette cession soit faite sans considération, dans le seul but de régulariser le titre de propriété du cessionnaire, puisque l'immeuble ci-avant décrits soit occupé par ce dernier et cet auteur depuis

Le coin Ouest (point 7285) de ladite parcelle est situé à une distance de 32,23 mètres, selon un gisement SCOPQ de 285°03'07" du coin Nord-Ouest (point 7037) du lot 3-4. L'orientation de la ligne Ouest du lot 3-4 a un gisement SCOPQ de 185°37'23".

Superficie: 1 554,6 mètres carrés.

De	Vers	Gisement	Distance (mètres)	Bornant
7285	7269	12°31'59"	24,44	Vers l'Ouest : 3; par une partie du lot
7269	7270	22°59'39"	94,77	Vers le Nord-Ouest : 3; par une partie du lot 3;
7270	7290	24°06'35"	17,22	Vers le Nord-Ouest : 3; par une partie du lot
7290	9430	134°30'22"	12,48	Vers le Nord-Est : 3-3 (ci-après décrite à F); par une partie du lot
9430	7247	204°06'35"	12,75	Vers le Sud-Est : 3; par une partie du lot
7247	7288	202°59'39"	6,54	Vers le Sud-Est : 3; par une partie du lot
7288	7056	224°30'22"	4,82	Vers le Sud-Est : 3-3 (ci-après décrite à E); par une partie du lot
7056	7289	134°30'22"	1,90	Vers le Nord-Est : 3-3 (ci-après décrite à E); par une partie du lot
7289	7248	202°59'39"	81,86	Vers le Sud-Est : 3; par une partie du lot
7248	7286	192°31'59"	23,89	Vers l'Est : 3; par une partie du lot
7286	7285	285°03'07"	11,71	Vers le Sud : 3-4 (ci-haut décrite à C); par une partie du lot



N° de résolution
ou annulation



N° de résolution
ou annulation

2017-10-07

Formules d'Adhésions CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

CONSIDÉRANT QU' à l'assemblée publique du mois de septembre, le conseil a octroyé le contrat à l'entreprise 9157-5100 Québec Inc. M. Jean-François Cantin, entrepreneur au montant maximum de 8 163,23 \$ taxes comprises représentant 50 heures de débroussaillage no de résolution 2017-09-07;

CONSIDÉRANT QU' en cours d'exécution des travaux, la direction générale a suggéré au conseil municipal d'octroyer un maximum de 40 heures en supplément du contrat initial, afin de faire débroussailler les deux (2) côtés du rang Sud-est pour ainsi permettre une meilleure visibilité et une sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté d'octroyer un maximum de 40 heures supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a effectué le contrat sur un total de 81 heures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal accepte de déboursier la totalité des heures à l'entreprise 9157-5100 Québec inc. M. Jean-François Cantin, entrepreneur au montant maximum de 13 038,17 \$ taxes comprises. Que la subvention de 5 000 \$ soit utilisée en totalité et que l'excédent de la facture soit affecté au fond des carrières et sablières.

6.5 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce & d'Industrie du Haut St-Maurice

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice nous a envoyé notre renouvellement d'adhésion pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la Municipalité d'être membre de la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie de certains avantages en étant membership 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel McDonald

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie Elizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil,

Que la Municipalité renouvele son adhésion à la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice pour l'année 2017-2018 au coût de 200,06 \$ taxes comprises pour deux (2) cartes de membres sans nom.



N° de résolution
ou annulation

2017-10-08

2017-10-09

6.6 Recensement

M. Sylvain, maire suppléant informe les citoyens de quelques résultats du recensement 2016 :

- La Bostonnais : Population – 635 augmentation de 26.2%,
- 272 logements privés occupés augmentation de 24.8%.
- 75 enfants 0-14 ans
- 130 personnes + de 65 ans
- Groupe prédominant : 50 – 70 ans (+/- 240) , suivi par 35
- 50 ans (+/- 170)
- 67 % (15 à 64 ans) en âge de travailler
- La Tuque : Population – 11001 - 2 % (baisse)
- Lac Edouard : + 9%

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de septembre 2017, telles que soumises par le personnel.

7.2 États financiers du mois de septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité, soumis par l'administration, pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel McDonald

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie Elizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de septembre 2017 tel que soumis.



2017-10-10
N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

7.3 Rapport des taxes

Mme Cloutier, directrice générale informe que le dernier versement pour les taxes avait lieu le 31 août 2017. Un premier avis a été envoyé à plus de 95 citoyens ayant un montant minimum de 50 \$ et plus. L'administration continue d'appliquer la politique établie par le conseil afin de récupérer les taxes dues.

7.4 Vacance au poste de maire

CONSIDÉRANT QUE le maire actuel M. Pierre-David Tremblay a démissionné de son poste de maire le 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle;

CONSIDÉRANT QUE des élections générales sont prévues le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de ne pas tenir d'élection partielle, car nous sommes déjà en élection générale;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités lorsque le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE cette élection a été effectuée et que le seul candidat intéressé était M. Michel Sylvain;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est donc élu sans opposition lors de l'assemblée du 2 octobre 2017;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que Michel Sylvain, soit élu au poste de maire jusqu'à l'assermentation du nouveau maire ou de la mairesse.

Que la personne élue prête serment immédiatement après la séance publique du 2 octobre 2017.

8. Permis de construction

Au 30 septembre 2017, 15 permis ont été délivrés pour une valeur de 423 650. Le coût total des permis émis s'élève à 195 \$.

9. Rapport des comités

M. Michel Sylvain, maire suppléant demande à son conseil de présenter à tour de rôle le sommaire de leurs accomplissements durant leur mandat de conseiller.

Le maire suppléant M Michel Sylvain :

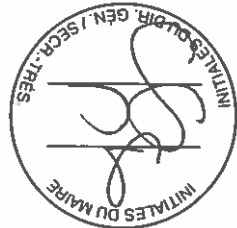
-Mandat complet 4 ans

Sommaire des accomplissements du conseil municipal depuis la dernière élection générale;

- Agent rural;
- Réparation majeure dans le rang sud-est;
- Deux élections partielles 2015 et 2016;
- Fermature du Centre d'interprétation des arts et agroalimentaire ainsi que la boutique le Merle bleu au sous-sol de l'Hôtel de ville
- Commission municipale 2016;
- Prise en charge de la cueillette des déchets/récupération;
- Récupération et meilleur contrôle des taxes impayées;
- Meilleur contrôle et transparence en ce qui a trait au budget;
- Brigade verte;
- Téléphonie cellulaire/internet haute vitesse, appui et moyen de représentation avec résultats connus sans être reconnu nécessairement au niveau des autorités de l'Agglo;
- Mémoire et suivi de l'harmonisation des coupes de bois, Chantiers Caribou, Newman et Petigrew règles;
- Mise à jour du plan d'urbanisme et du cadre réglementaire. (Première étape complète);
- Début du processus pour acquérir et démolir le Domaine l'aventurier;
- Dénigement de la route 155 nord, Niveau 2 à niveau 1 suite à un changement sans consultation du ministère;
- Fêtes foraines annuelles, Automne, Noël, fête nationale, etc.. Investissement dans les infrastructures pour ces fêtes et les autres activités;
- Cuisine collective 2016/2017;
- Dépôt du projet de désenclavement. 82,000 \$ de ramasser.

Défis pour le nouveau conseil;

- Budget 2018 de la Municipalité;
- Compléter la révision finale et le processus d'adoption du Plan d'urbanisme et des règlements;
- Avec l'augmentation de notre population (+/-26%) et du nombre de résidence habitées (+/- 20 %), il faudra assurer une bonne qualité de vie pour tous nos concitoyens et bien cibler les activités et services. Il faudra que le tout rencontre les besoins en tenant compte des nouvelles caractéristiques démographiques de la Municipalité;
- Taxes d'Agglomération;
- Recherche pour réduire ou annuler les frais administratifs;
- S'assurer que les dépenses/revenus de l'agglo rencontrent l'esprit de la loi, les règlements et les décrets existants. Audit?
- Autonomie municipale;
- Ramassage et transport des déchets et récupération fonctionne bien, révision nécessaire à savoir si d'autres services pourraient être rapatriés au niveau de la Municipalité, tel que Centre de tri
- Développement économique;
- Avec l'arrivée du cellulaire, internet haute vitesse, l'endroit où on est domicilié a moins d'importance, Exemple. Télétravail, petite PME sur internet, Tourisme, Villégiature etc...
- Utilisation de la rivière à son potentiel réel – Tourisme de la nature, tel Sentier de randonnée, piste cyclable hors route, etc...
- Nous sommes entourés de la nature. Le développement de la rivière est un impératif connu. Nous devons aller chercher l'expertise nécessaire pour nous aider....
- Activités citoyennes / fêtes foraines. Rassembleur pour la population. Activités adaptées et ciblant prioritairement la population de La Bostonnais sans restreindre la participation de La Tuque;
- Utilisation de l'église et des terrains. Logements et utilisation constructive? Il semblerait qu'une consultation de la population sera effectuée très bientôt concernant l'avenir de l'église. En attendant le résultat ou s'il y a fermeture, mode solution, prêter



N° de résolution
ou annulation



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

- un local pour les célébrations? Diacre est en formation dans notre Municipalité;
- Suivi coupes de bois en cours. S'assurer que les ententes d'harmonisation sont respectées. Point à surveiller : Couvert visuel, utilisation du rang Sud-Est;
- Désenclavement du rang. Sécurité, Développement touristique
- Vitesse rang Sud-Est. Consultation?
- Le rang Sud-Est est bien entretenu et est suivi de près. Recherche de solutions pour la dégradation du pavage du réseau routier Rang : Vie utile dépassée, coût de remplacement exorbitant. Réparations coûteuses;
- Compléter les procédures légales, en tenant compte des taxes dues par le Domaine L'aventurier avec un objectif d'acquiescer les lieux pour compléter notre projet de halte routière;
- Conseiller municipal siège no : 1 de 2013 à 2017.

Accomplissements

- Disponibilité et participation à part entière à toutes les discussions et décisions du conseil. Acquisition de connaissances approfondies entre autres sur les règles, lois et règlements régissant le fonctionnement et l'administration d'une municipalité, les devoirs et responsabilités d'un conseiller et autres connaissances connexes.
- Maire suppléant +/- 18 mois. Remplacement pour une période de 3 mois au printemps 2016- Commission municipale.
- Remplacements du maire lors d'événements, à des comités d'agglomération, à des assemblées préparatoires et publiques de l'agglomération.
- Comité de voirie et infrastructure (4 ans). Planification des besoins et de travaux routiers et d'infrastructure. Recommandations au conseil.
- Comité d'administration (1.5 ans). Rencontres d'intervenants, de planifications et de consultations concernant l'administration de la Municipalité. Recommandations au conseil.
- Participation active à l'avancée des projets suivants:
 - Téléphonie cellulaire;
 - Coupe de bois;
 - Taxes d'agglomération;
 - Refonte des règlements.

Le conseiller Michel McDonald :

- Mi-mandat;
- Plus de 150 heures au comité de CCU;
- Implication au comité de Loisir.

La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche :

- Mandat complet de 4 ans;
- 2013 à 2015 Dossier sécurité civile, formation géoportail, mise à jour, sondage et compilation;
- Participation à l'autonomie pour la cueillette des matières recyclables et ordures;
- 2016, St-Jean Baptiste;
- Cuisine collective;
- Fête de Noël, création du conte de Noël;
- Conception de tablier pour fête de Noël;
- 2016-2017, distribution d'arbres Mois de l'arbre
- 2017, Dépôt à la Chambre des Communes la pétition pour la téléphonie cellulaire plus de 12 000 signatures, dont 1 000, recueillies à la Bostonnais;
- Rencontre avec la ministre Anglade et le député M. Alexandre Cloutier.



N° de résolution
ou annulation

La conseillère Mme Renée Ouellette :

- Mandat complet de 4 ans;
- Distribution d'arbre, Mois de l'arbre;
- Fêtes, d'Halloween, St-Jean Baptiste, fête d'Automne;
- Participation au Mitaine de Boston;
- Conception du P'tit Bosco;
- Drapeau municipal;
- Collaboration à la Boutique le merle bleu, Centre de Valorisation des Arts et l'agroalimentaire;
- Comité de ressources humaines;
- Comité de la téléphonie Cellulaire;
- Comité coupe de bois;
- Participation aux rencontres d'agglomération;
- Remplacement de la maîtresse;
- Appui à M. Pierre-David Tremblay.

Le conseiller M. François Descarreaux :

- Mi-mandat;
- Comité de coupe de bois;
- Comité de voirie;
- Participation à la fête de Noël.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 21 h 50.

11. Tour de table des conseillers

Tout le conseil remercie les vingt citoyens présents dans la salle. Ils leurs souhaitent bonne fin de soirée et souhaitent les voir à nouveau le mois prochain pour accueillir le nouveau conseil municipal.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 52

Michel Sylvain, maire suppléant

Josée Cloutier, directrice générale